

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Christian LAPALU (jusqu'à la délibération C2023_41) et Mr Henri MARTIN (à partir de la délibération C2023_42)

Séance publique du JEUDI 23 MARS 2023 à 18h00

Date de convocation : 16 mars 2023

Délibération
N°C2023_41

Membres en exercice :	76
Votants :	67
Suffrages exprimés :	58
Henri MARTIN :	58
Nul :	5
Blanc :	4

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; AMBROSINO Jean-Marc ; BANOS Eric ; BELART Xavier ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain, MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; COUSIN Sylvie ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MONTAGNIER André-Luc ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; LENOIR Alexia ; PAVAN Gaëlle ; PECH Olivier ; VERGNES Magali

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma (délibération C2023_73) ; BORSNAK Philippe (jusqu'à la délibération C2023_40) ; CHARPENTIER Christine (à partir de la délibération C2023_70) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2023_71) ; JULES Jean-Claude (délibération C2023_73) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023_71) ; MARTIN Henri (délibération C2023_47) ; MOULY Didier (délibération C2023_71) ; PY Michel (délibération C2023_71) ; VIALADE Alain (délibération C2023_47) ;

EXCUSES AVEC PROCURATION : CHING Monique ; HUYNH-VAN Nathalie ; PINET Marie-Christine ; RIO Jean-Louis

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHARPENTIER Christine (jusqu'à la délibération C2023_69) ; COUSIN Sylvie (à partir de la délibération C2023_45) ; GUENFICI Alexandre (à partir de la délibération C2023_45) ; JULES Jean-Claude (jusqu'à la délibération C2023_72 et à partir de la délibération C2023_74) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de la délibération C2023_70) ; MOULY Didier (jusqu'à la délibération C2023_70 et à partir de la délibération C2023_72) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2023_40) ; VIALADE Alain (jusqu'à la délibération C2023_46 et à partir de la délibération C2023_48) ;

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – Election du 1er vice-président

Vu l'arrêté préfectoral N°MACIT-INTERCO-2021-180 du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Par délibération N°C2020_75 du 15 juillet 2020, modifiée par la délibération C2021_81 du 28 juin 2021, la composition du Bureau communautaire a été fixée à 15 vice-présidents et 4 conseillers autres membres du Bureau, depuis complété par un cinquième conseiller autre membre du Bureau.

Vu la délibération du 23 mars 2023 relative à la composition du Bureau Communautaire,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Suite à la démission de Monsieur HERAS de son mandat de conseiller communautaire et de 1^{er} Vice-Président du Grand Narbonne, le siège de 1^{er} Vice-Président est demeuré vacant. Il convient de préciser les modalités de remplacement.

Il a été proposé de ne pas modifier le nombre de vice-présidents et de demeurer à 15.

Il est proposé de procéder à son remplacement.

Il est élu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dans ce contexte, les conseillers communautaires sont invités à procéder à l'élection du 1^{er} vice-président

Monsieur Henri Martin, actuellement 3^{ème} Vice-Président a fait part de sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autres candidats.

Sont désignés comme assesseurs : Monsieur CESAR et Madame ABED.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Le Président procède à l'appel des conseillers communautaires qui déposent, à l'énoncé de leur nom, leur bulletin dans l'urne et signent la feuille d'émargement.

Election du 1er vice-président :

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 67
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le Bureau (Article L66 du Code électoral) : 5 nuls et 4 blancs
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 58
- e. Majorité absolue : 30

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Henri MARTIN	58	Cinquante-huit

Proclamation du 1er vice-président

Monsieur Henri MARTIN a été proclamé 1er vice-président et a été immédiatement installé.

- Le 2^{ème} Vice-Président demeure au même rang ;
- Subséquemment : l'actuel 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} Vice-Président remontent tous d'un rang ;

**Délibération certifiée
 exécutoire compte tenu
 de sa transmission en
 Sous-Préfecture**

le : |PREF|
 et de sa publication
 le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
 Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
 Président du Grand Narbonne,
 Communauté d'Agglomération

